

HOCKEY QUÉBEC - RÉGION DE MONTRÉAL

États financiers

31 mars 2020

HOCKEY QUÉBEC - RÉGION DE MONTRÉAL

États financiers

31 mars 2020

Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
État des résultats	4
Bilan	5
État de l'évolution des actifs nets	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 12
Renseignements complémentaires	13 - 14



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
HOCKEY QUÉBEC - RÉGION DE MONTRÉAL

Opinion avec réserve

J'ai effectué l'audit des états financiers de l'organisme HOCKEY QUÉBEC - RÉGION DE MONTRÉAL (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2020, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de mon rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits d'activités dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit des produits et des charges de l'activité : HOCKEY - ÉLITE s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si des ajustements pouvaient devoir être apportés aux montants des produits et charges de l'activité comptabilisés, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 mars 2020 et le 31 mars 2019, de l'actif à court terme au 31 mars 2020 et au 31 mars 2019, et des actifs nets aux 1er avril 2019 et 31 mars 2020 et 2019.

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendant de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.


ALAIN OUELLETTE CPA INC.¹

Repentigny, le 24 août 2020

¹ Par Alain Ouellette, CPA auditeur, CGA

HOCKEY QUÉBEC - RÉGION DE MONTRÉAL

État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

4

	2020	2019
Produits		
Cotisations - Générales	964 623 \$	957 318 \$
Subvention - Ville de Montréal	234 000	234 000
Hockey élite (annexe A)	377 251	513 896
Hockey féminin (annexe B)	54 964	66 095
Hockey maison (annexe C)	10 760	8 035
Coupe Dodge	4 867	-
Intérêts	5 897	5 208
	1 652 362	1 784 552
Charges		
Dépenses - Générales (annexe D)	968 086	1 081 730
Hockey élite (annexe A)	419 770	463 482
Administration (annexe E)	148 885	133 293
Hockey féminin (annexe B)	41 289	58 832
Amortissement des immobilisations corporelles	10 870	11 050
Hockey maison (annexe C)	6 489	2 972
	1 595 389	1 751 359
Excédent des produits sur les charges	56 973 \$	33 193 \$

Les notes complémentaires et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

HOCKEY QUÉBEC - RÉGION DE MONTRÉAL

Bilan

Au 31 mars 2020

5

	2020	2019
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	216 393 \$	209 223 \$
Dépôts à terme (note 3)	626 540	622 193
Comptes clients et autres créances (note 4)	90 562	93 955
Frais payés d'avance	-	2 860
	933 495	928 231
Immobilisations corporelles (note 5)	757	11 627
	934 252 \$	939 858 \$
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 6)	15 736 \$	54 915 \$
Dépôts - tournois	13 304	13 304
Apports reportés (note 7)	110 316	133 716
	139 356	201 935
Actifs nets		
Affecté (note 8)	70 000	70 000
Hockey - Maison	26 038	21 767
Hockey - Élite	73 639	116 158
Hockey - Féminin	37 078	23 403
Investis en immobilisations	757	11 627
Hockey - Général	587 384	494 968
	794 896	737 923
	934 252 \$	939 858 \$

Au nom du conseil d'administration,

Yves Pauzé, président

Stéphane Welsh, secrétaire

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

HOCKEY QUÉBEC - RÉGION DE MONTRÉAL

État de l'évolution des actifs nets

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

6

	Affecté	Hockey - Maison	Hockey - Élite	Hockey - Féminin	Investis en immobilis- ation	Hockey - Général	2020 Total	2019 Total
Solde au début	70 000 \$	21 767 \$	116 158 \$	23 403 \$	11 627 \$	494 968 \$	737 923 \$	704 730 \$
Excédent des produits sur les charges	-	4 271	(42 519)	13 675	(10 870)	92 416	56 973	33 193
Solde à la fin	70 000 \$	26 038 \$	73 639 \$	37 078 \$	757 \$	587 384 \$	794 896 \$	737 923 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

HOCKEY QUÉBEC - RÉGION DE MONTRÉAL**État des flux de trésorerie**

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

7

	2020	2019
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	56 973 \$	33 193 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	10 870	11 050
	67 843	44 243
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Dépôts à terme	(4 347)	(4 163)
Comptes clients et autres créances	3 393	32 745
Frais payés d'avance	2 860	13 922
Créditeurs	(39 179)	23 539
Apports reportés	(23 400)	-
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	7 170	110 286
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	209 223	98 937
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	216 393 \$	209 223 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Constitution et nature des activités

Hockey Québec - région de Montréal est un organisme sans but lucratif, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, le 31 mars 2009. L'organisme est exempté d'impôt sur le revenu.

Ses objets sont les suivants:

- Sanctionner les compétitions sportives entre athlètes de niveau amateur, dans la discipline du hockey sur glace;
- Régir l'organisation et la tenue de ces compétitions sportives sur le territoire de la région de Montréal.

2. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. La principale estimation porte la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits provenant des subventions sont comptabilisés selon les modalités des conventions intervenues entre les parties.

Les produits de cotisations sont constatés au cours de la période de référence.

Les autres produits sont constatés au fur et à mesure que les activités ont lieu.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

2. Principales méthodes comptables (suite)**Instruments financiers (suite)**

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des dépôts à terme et des comptes clients.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transactions dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Matériels informatiques	3 ans
Mobiliers de bureau	10 ans
Chandails de hockey	5 ans

2. Principales méthodes comptables (suite)**Dépréciation d'actifs à long terme**

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

3. Dépôts à terme

	2020	2019
Dépôts à terme à des taux variant entre 0,50 % et 1,40 %, échéant en avril et mai 2020.	626 540 \$	622 193 \$

4. Comptes clients et autres créances

	2020	2019
Comptes clients	86 547 \$	89 940 \$
Intérêts courus à recevoir	4 015	4 015
	90 562 \$	93 955 \$

5. Immobilisations corporelles

	2020		2019	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Matériels informatiques	6 076 \$	6 076 \$	-	-
Mobiliers de bureau	1 897	1 140	757	947
Chandails de hockey	54 302	54 302	-	10 680
	62 275 \$	61 518 \$	757 \$	11 627 \$

6. Crédoiteurs

	2020	2019
Comptes fournisseurs	8 223 \$	19 466 \$
Salaires et traitements à payer	7 152	11 292
Charges sociales et retenues à la source	361	14 361
Revenus perçus d'avance	-	9 796
	15 736 \$	54 915 \$

7. Apports reportés

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations externes, sont destinées à couvrir les charges d'exercices subséquents. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	2020	2019
Solde au début	133 716 \$	133 715 \$
Plus : Montant reçu au cours de l'exercice	210 600	234 001
Moins: Montant constaté à titre de produit de l'exercice	(234 000)	(234 000)
Solde à la fin	110 316 \$	133 716 \$

8. Actif net affecté

Au cours d'un exercice financier précédent, le conseil d'administration de l'organisme a résolu d'affecter la somme de 70 000 \$ pour des projets futurs.

L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origines internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

9. Instruments financiers**Risques financiers**

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients et autres créances.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

Pour les autres créances, l'organisme évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

9. Instruments financiers (suite)

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

HOCKEY QUÉBEC - RÉGION DE MONTRÉAL**Renseignements complémentaires**

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

13

	2020	2019
Annexe A - Hockey élite		
Charges		
Intervenants	169 686 \$	142 501 \$
Fournitures	102 743	88 158
Coupe et tournois	59 241	71 065
Location de glaces	57 738	68 134
Premiers soins	26 269	26 509
Enregistrement des équipes	1 625	63 609
Formation	1 546	1 920
Équipements	922	1 586
	419 770	463 482
Produits - Hockey élite		
Cotisations	(377 251)	(513 896)
Insuffisance (Excédent) des produits sur les charges	42 519 \$	(50 414) \$
Annexe B - Hockey féminin		
Charges		
Coupe et tournois	22 960 \$	33 831 \$
Équipements	7 403	8 993
Location Glace	4 900	9 701
Enregistrement	2 510	-
Fournitures	1 294	1 387
Arbitrage	1 253	1 332
Cotisation annuelle	645	1 295
Formation	324	1 093
Publicité	-	1 200
	41 289	58 832
Produits - Hockey féminin		
Cotisations	(54 964)	(66 095)
Excédent des produits sur les charges	(13 675) \$	(7 263) \$
Annexe C - Hockey maison		
Charges		
Assurances	3 456 \$	1 324 \$
Location de glaces	1 801	1 488
Fournitures	1 232	160
	6 489	2 972
Produits - Hockey maison		
Cotisations	(10 760)	(8 035)
Excédent des produits sur les charges	(4 271) \$	(5 063) \$

HOCKEY QUÉBEC - RÉGION DE MONTRÉAL**Renseignements complémentaires****Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020****14**

	2020	2019
Annexe D - Dépenses - Générales		
Traitements - arbitres	353 572 \$	403 936 \$
Cotisations	255 635	301 856
Assurances	126 061	113 208
Traitements - registrariat	97 431	115 967
Perdiem	32 750	33 500
Frais de déplacements	30 658	27 043
Frais Coupe Dodge et Montréal	19 548	41 569
Frais de stage - entraîneurs	13 681	12 717
Plan stratégique	11 656	9 311
Frais de stage - arbitres	8 724	3 288
Assemblée générale annuelle - provinciale	5 943	7 713
Conseillers techniques - BB	5 625	2 825
Frais match des étoiles	3 877	5 000
Fournitures	2 563	2 706
Frais Provinciaux et Jeux du Québec	362	1 091
	968 086 \$	1 081 730 \$

Annexe E - Administration

Salaires et charges sociales	87 924 \$	68 571 \$
Frais de représentation	16 419	9 396
Loyer	9 756	5 462
Papeterie et dépenses de bureau	9 666	14 274
Télécommunications	7 902	10 924
Frais de paies	7 698	7 360
Honoraires professionnels	5 979	13 459
Frais informatique	3 541	2 347
Entretien et réparations	-	1 500
	148 885 \$	133 293 \$